

# Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 15 OCTOBRE 2019

**Délégués titulaires présents** : MM. FARQUE Alexandre - CRAVE Bruno – STOUFF Jean-Paul - LATZ Christian - GEORGES Christophe –BEHRA Jean-Claude.

**Délégués mandatés** : /

**Délégués titulaires absents ou excusés** : M. SORET François.

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Bruno CRAVE.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et il leur présente l'ordre du jour.

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2019

### Délibération

Les Délégués, à l'unanimité, approuvent la décision modificative N° 2 au Budget Primitif 2019, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>				
6541 - Créances admises en non-valeur		900,-		
6542 - Créances éteintes		1 800,-		
<u>61 - Services extérieurs</u>				
61523 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	2 700,-			
<b>TOTAL</b>	<b>2 700,-</b>	<b>2 700,-</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>16 - Emprunts et dettes</u>				
1641 - Emprunts en euros				220 725.39
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>				
21531 - Réseaux d'adduction d'eau		220 725.39		
<u>041 - Opérations patrimoniales</u>				
2154 - Matériel industriel		518.27		
2181 - Installations générales, agencements, aménagements				518.27
<b>TOTAL</b>		<b>221 243.66</b>		<b>221 243.66</b>

**EMPRUNT DE 300 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR FINANCER DES TRAVAUX  
D'INVESTISSEMENT – RENOUELEMENT DE CONDUITES**

**Délibération**

Monsieur le président expose aux délégués que pour les besoins de financement des travaux d'investissement concernant le renouvellement de conduites d'eau potable, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 Euros.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 proposées par la Banque Postale, autorise Monsieur le Président,

- **A REALISER** auprès de la Banque Postale un emprunt de 300 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Principales caractéristiques**

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	300 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	:	15 ans
Objet du contrat de prêt	:	Financer les investissements : renouvellement de conduites.

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2034**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	300 000, 00 Euros
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/11/2019, en une fois Versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 0,70 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constantes
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

**Commission**

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

- **A SIGNER** le contrat sur les bases précitées et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que des factures relatives à la consommation d'eau n'ont pu être recouvrées, malgré les différentes poursuites engagées par la Trésorerie de Delle.

Les délégués, à l'unanimité, décident :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur des factures pour un montant total de 2 979.31 €.

## REFORME DES BIENS

### Délibération

Monsieur le Président expose aux Délégués que suite à une mise à jour de l'inventaire conjointement entre les services du Syndicat des Eaux et la Trésorerie de Delle, il est nécessaire de procéder à une réforme de certains biens vétustes ou obsolètes, hors d'usage et répertoriés à l'inventaire. Ces biens n'ont plus aucune utilité pour le Syndicat des Eaux et aucune valeur comptable, puisqu'ils sont totalement amortis. Il propose de mettre à jour l'inventaire du patrimoine du Syndicat par l'enregistrement de la réforme de ces biens.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Considérant que l'état d'inventaire doit être à l'image de la réalité, il est donc nécessaire de réformer des biens, répertoriés à l'inventaire, vétustes ou obsolètes, dont il n'y a plus l'utilité et qui ont été mis au rebut,
- Vu le tableau présenté en annexe récapitulant l'ensemble des biens proposés à la réforme,

### **DECIDE :**

- de mettre en réforme l'ensemble des biens récapitulés en annexe ;
- de mettre à jour l'inventaire du patrimoine du Syndicat des eaux par l'enregistrement de la réforme de ces biens.

Numéro d'inventaire	Immobilisations
2003/log	Logiciel
2005/ordi	Poste infomatique Président
2007/mat info	Onduleurs
2008/ordi	Poste informatique
2009/ordi	Poste informatique
standard	Standard téléphonique
2010-AC-ORDI-016	Poste informatique accueil
2011-BS-ORDI-005	Poste informatique bureau Secrétariat
2011-BF-IMPR-009	Imprimante
2013-AC-ORDI-042	Ordinateur accueil
2010-EX-POTS-022	2 pots cubico cottage noir x 2
1999/detec	Détecteur de fuites - Sewerin
1999/detec	Détecteur de métaux - PRO3
2010/AT/POMP/014	Pompe CM90
1990/AT/DEBR/002	Débroussailleuse ISEKI
301/253	Détecteur de réseau

## DON DE MATERIEL INFORMATIQUE REFORME

### Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que le Syndicat possède du matériel informatique obsolète qui n'est plus utilisé. Ce matériel sera réformé.

Monsieur le Président propose de remettre, sous forme de don à l'association Envie, ce matériel. Cette association est un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire du développement durable.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le don du matériel informatique réformé à l'association ENVIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à établir les écritures de sortie du matériel cédé.

## PRELEVEMENT AU COMPTE 1068 SUITE AUX OPERATIONS DE TRANSFERT A GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### Délibération

Monsieur le Président précise aux délégués que le compte 1068 est constitué des excédents de fonctionnement capitalisés, affectés par l'assemblée délibérante au financement des investissements.

En conséquence, il paraît cohérent et judicieux d'effectuer un prélèvement sur ce compte de réserves pour assurer l'équilibre des opérations de transfert.

Au 31 décembre 2017, le compte 1068 s'élève à 2 170 929.45 €. Il a été constitué dans le cadre de la gestion de 26 communes.

Monsieur le Président propose donc de procéder au calcul du prorata ci-dessous afin de déterminer le montant à prélever, à savoir :

$2\,170\,929.45/26 \times 7 = 584\,481 \text{ €}$  (reste au 1068).

$2\,674\,636.19 \text{ €} - 584\,481 \text{ €} = 2\,090\,155.19 \text{ €}$ .

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DECIDENT** d'autoriser le prélèvement de 2 090 155.19 € sur le compte 1068
- **CHARGENT** Madame la trésorière d'effectuer les opérations comptables nécessaires.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente aux délégués un plan pluriannuel de renouvellement des conduites. La plupart des communes sont concernées par ces renouvellements. Les travaux seront réalisés par priorité, en tenant compte de la vétusté, mais surtout des tronçons pour lesquels les fuites sont récurrentes.

### TRAVAUX

Monsieur le Président fait le point sur les travaux, à savoir :

🚧 La 3<sup>ème</sup> tranche du renouvellement de la conduite à Petitefontaine sera réalisée en fin d'année ;

- ✚ Des travaux d'élagage et de débardage d'arbres sur le site des petits graviers seront effectués prochainement ;
- ✚ Une somme de 20 000 €uros avait été budgétisée pour l'entretien et la maintenance des réservoirs. A ce jour, des devis ont été établis pour la mise en place de nouvelles fenêtres, l'installation de déshumidificateurs et de chauffages.
- ✚ Les travaux concernant la réfection du parking de l'Eglise à Rougemont-le-Château n'ont pas encore démarré ; le Syndicat interviendra dès la fin de ces travaux pour changer la conduite existante.
- ✚ Les travaux de renouvellement de la conduite à FELON sont terminés. Le montant total (reprise des branchements inclus) est de 168 645 € HT – La prévision budgétaire était de l'ordre de 190 000 € HT.
- ✚ Les tôles des regards de comptage de Lachapelle-sous-Rougemont et Saint-Germain-le-Châtelet seront installées prochainement.

Monsieur Le Président a rencontré Monsieur Anderhueber, Président de la CCVS. La location des bureaux du 2<sup>ème</sup> étage sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Le loyer sera augmenté de 100 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec une mise à disposition d'un emplacement dans la salle des archives.

Un courrier a été adressé à la direction des finances publiques pour solliciter la prolongation de la dérogation pour le maintien du Syndicat à la trésorerie de Delle jusqu'à sa dissolution.

Un rendez-vous a été sollicité auprès de l'agence de l'eau, afin de faire le point sur les possibilités d'octroi de subventions.

La campagne des relevés des compteurs débutera le 4 novembre pour une durée approximative de 4 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22 heures.